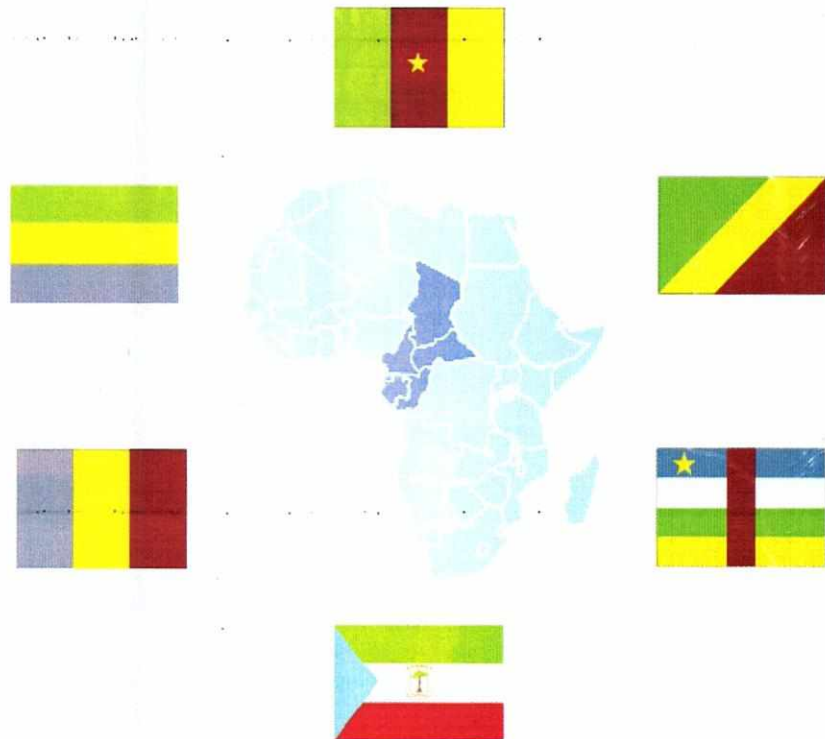




BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

**TERMES DE REFERENCES POUR LA SELECTION DE
TROIS ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS POUR LE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BDEAC**



La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), Institution de Financement du Développement de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) organise une *consultation en vue du recrutement de trois (03) Administrateurs indépendants dont deux ressortissants des pays de la CEMAC et l'un d'un pays actionnaire de la catégorie B de la BDEAC (Burundi, France, Koweït, Libye, Maroc).*

Ils devront justifier d'une expérience avérée dans les domaines de l'expertise comptable, de l'évaluation des risques bancaires ou du financement de projets.

I. PRESENTATION GENERALE DE LA BDEAC

Créée en 1975, la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) est l'Institution de Financement du Développement de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) au service de ses Etats-membres. La BDEAC est dotée de la personnalité juridique pleine et entière, et de l'autonomie financière. Son siège est établi à Brazzaville en République du Congo.

I.1. LES MISSIONS DE LA BANQUE

Dans l'architecture institutionnelle, les trois missions principales de la Banque peuvent se décliner comme suit :

- promouvoir le développement durable des pays membres et contribuer à leur intégration notamment par le financement des investissements nationaux, multinationaux et des projets d'intégration économique ;
- d'apporter son concours aux Etats, aux organisations sous régionales, aux institutions financières et aux opérateurs économiques dans leurs efforts pour la mobilisation des ressources financières et le financement des projets notamment pour préserver les écosystèmes et lutter contre le chômage climatique ;
- d'appuyer les Etats, les organisations sous régionales ainsi que les opérateurs économiques dans le financement des études de faisabilité des programmes et projets.

La BDEAC se positionne alors dans le paysage financier de l'Afrique Centrale à cheval entre, d'une part, les organismes internationaux de financement du développement qui interviennent dans les grands programmes et projets d'infrastructures, et d'autre part, les institutions financières nationales qui offrent, pour l'essentiel, des financements tournés vers la couverture des besoins à court terme.

I.2. ACTIONNARIAT DE LA BANQUE

Sont actionnaires de la Banque :

- ❖ les titulaires des actions de catégorie A, que sont les six (06) Etats membres de la CEMAC ;
- ❖ les titulaires des actions de catégorie B que sont :
 - la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
 - la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
 - la France ;
 - la Libye ;
 - le Koweït ;
 - le Maroc ;
 - la Commission de la CEMAC ;
 - le Fonds de Solidarité Africain ;
 - le Burundi ;
 - AFREXIMBANK.

La part du capital représentée par les actionnaires de la catégorie A ne peut pas être supérieure à 51% du capital.

Le capital autorisé de la Banque est fixé à FCFA 1.200.000.000.000 (Mille Deux Cent Milliards francs CFA). Les souscriptions sont réparties entre le capital appelé et libéré et le capital sujet à appel dans les proportions respectives de 10% et 90%.

I.3. ADMINISTRATION ET GESTION

La Banque est administrée et gérée par :

- L'Assemblée Générale des Actionnaires ;
 - Le Conseil d'Administration ;
 - Le Président de la Banque.
- **L'Assemblée Générale est l'organe suprême de la Banque** : elle dispose des pleins pouvoirs. A ce titre, elle formule les grandes orientations de la politique de mobilisation des ressources et du financement de la Banque. Elle est composée de deux représentants par actionnaire de la catégorie A et d'un représentant pour les actionnaires de la catégorie B.

Les actionnaires de la catégorie A y sont représentés par les ministres en charge des Finances et les ministres en charge des questions de développement ou d'intégration.

Les actionnaires de la catégorie B y sont représentés, lorsqu'il s'agit des pays, par les personnes désignées par leurs ministres en charge des Finances, et lorsqu'il s'agit d'institutions, par les premiers dirigeants desdites institutions ou les personnes désignées par ceux-ci.

La présidence de l'Assemblée Générale est tournante. Elle est assurée pour une année civile et par ordre alphabétique par le Ministre en charge des Finances d'un pays membre des

actionnaires de la catégorie A ou par le Ministre en charge des questions de développement ou de l'intégration du pays concerné.

• **Le Conseil d'Administration est composé :**

- du Président de la Banque;
- du Vice-Président de la Banque ;
- d'un Administrateur représentant chaque actionnaire, remplacé en cas d'empêchement, par un Administrateur suppléant ;
- de trois Administrateurs indépendants dont un ressortissant des pays actionnaires non-régionaux.

Les Administrateurs et leurs suppléants sont désignés pour une durée de trois (03) ans renouvelable une (01) fois. Ils doivent être des professionnels de l'économie, de la finance et des opérations de financement du développement.

Dans le cadre des directives qui lui sont données par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est chargé de la conduite des activités de la Banque. Il dispose à cet effet de pouvoirs propres de gestion et de pouvoirs délégués par l'Assemblée Générale qui lui permettent notamment de:

- approuver les prises de participations au capital d'entreprises ou d'institutions, ainsi que les prêts accordés et les garanties données par la Banque;
- fixer les conditions générales de prêts et garanties consentis par la Banque
- approuver les conventions à conclure par la Banque;
- examiner et arrêter les comptes annuels ainsi que le rapport d'activité annuel;
- approuver le budget annuel de la Banque.

Le Conseil d'Administration est présidé de manière tournante et pour une année civile par le Président de l'Assemblée Générale. Il se réunit au moins quatre (04) fois par an et aussi souvent que nécessaire en session extraordinaire, sur convocation de son Président ou à la demande des Administrateurs représentant les 2/3 du capital souscrit.

Un Comité d'Audit existe au sein du Conseil d'Administration. Il a pour rôle d'apprécier la qualité du dispositif de contrôle interne de la Banque, de veiller à la fiabilité des informations financières présentées aux Organes de décision de la Banque et de conduire le processus de désignation des Auditeurs externes, d'évaluer la qualité de leurs prestations et les honoraires à leur verser. Le Comité d'Audit a tout pouvoir d'investigation et de proposition au Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins quatre (04) fois par an, sur convocation de son Président ou à la demande du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit est composé de cinq (05) membres : les trois Administrateurs indépendants, un Administrateur représentant les actionnaires de la catégorie A (choisi par rotation pour un mandat de trois ans) et un Administrateur représentant les actionnaires de la catégorie B.

- **Le Président de la Banque** est nommé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC sur proposition de l'Assemblée Générale, après avis conforme du Conseil d'Administration, statuant à la majorité des voix.

I.4 CONTROLE DES COMPTES

Il est assuré par deux Commissaires aux comptes désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée de trois (3) ans renouvelable une fois. Il s'agit à l'heure actuelle des cabinets Deloitte Congo et Grant Thornton Gabon.

En dehors du contrôle légal, la BDEAC est régulièrement évaluée par ses bailleurs de fonds et peut être soumise à des missions de contrôle et de vérification réalisées par un cabinet d'audit indépendant.

I.5 APERCU DES SPECIFICITES DES OPERATIONS DE LA BANQUE

La Banque exécute et enregistre ses opérations conformément aux normes comptables généralement acceptées sur le plan international.

Les prêts et avances accordés pour la réalisation des études, projets et programmes doivent être débloqués au fur et à mesure de leur exécution.

Les ressources financières d'emprunt de la Banque proviennent de lignes de crédit octroyées par des Institutions financières internationales ou des Etats, d'eurocrédits émanant des grandes banques internationales et d'émissions sur les marchés financiers. Ces ressources sont gérées en monnaie locale ou en devises.

Les financements, essentiellement à moyen et long terme, sont également mis en place tant en FCFA que dans les principales devises, en fonction des projets.

Les ressources permanentes non engagées, peuvent être temporairement placées par elle aux fins d'intérêts, pour une période ne pouvant excéder douze mois. La trésorerie est placée dans des comptes titres en devises ou dans des instruments de court terme en devises et en FCFA.

I.6 PERSPECTIVE DE LA BDEAC

La mise en œuvre du plan stratégique 2017-2022 de la BDEAC a assuré son expansion conformément à son ambition de contribuer significativement au financement des investissements en zone CEMAC.

Grâce aux multiples réformes réalisées pendant ce plan stratégique, la Banque poursuit sa mue et solidifie ainsi tous ses corps de métiers et confirme par conséquent son engagement dans sa mise en conformité permanente aux normes et standards internationaux.

II. CONSULTATION

II.1 OBJET DE LA CONSULTATION

Conformément aux Statuts, le Conseil d'Administration de la BDEAC comprend trois (03) Administrateurs indépendants, **dont deux ressortissants de la CEMAC et l'un des pays actionnaires non-régionaux**. Ils ne doivent entretenir aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Banque ou avec sa Direction, de nature à compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

La consultation vise le recrutement de trois (03) Administrateurs indépendants sélectionnés par le Conseil d'Administration sur la base d'un appel à candidatures international.

Le mandat des Administrateurs indépendants est d'une durée de **trois (03) ans non renouvelable**. Les Administrateurs indépendants doivent justifier d'une expérience d'au moins 15 ans dans le domaine de l'expertise comptable (profil AEC), dans l'évaluation des risques bancaires (SRB ou dans le financement de projets (profil SFP). En outre, ils devront présenter des garanties d'intégrité morale et de probité. Ils doivent idéalement avoir une pratique des Conseils d'Administration et des Comités d'Audit.

Par ailleurs, les Administrateurs indépendants ne doivent pas avoir été en relation professionnelle ou d'affaires avec la BDEAC au cours des dix (10) dernières années, de quelque manière que ce soit.

Les Administrateurs indépendants sont également Membres du Comité d'audit. Ainsi, ils prendront part chaque année aux réunions du Conseil d'Administration et du Comité d'audit.

Les Administrateurs Indépendants exercent leurs fonctions sans être rémunérés. Cependant, ils perçoivent des jetons de présence dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale.

Plus spécifiquement, les profils recherchés sont :

i. Profil un expert-comptable (AEC)

Il devra être un expert-comptable justifiant d'une expérience d'au moins quinze (15) ans dans le secteur de la banque en général. Il devra également disposer d'une maîtrise absolue de la réglementation comptable dans les Banques donc une parfaite connaissance des plans comptables des établissements de crédit, de l'analyse financière, des normes comptables SYSCOHADA en vigueur dans la zone CEMAC ainsi que des normes IFRS auxquelles la BDEAC tend à s'arrimer. Il devra avoir une expérience au sein des Comités d'Audit ou le cas échéant des Conseils d'Administration. Un ancrage dans les normes d'audit interne et une connaissance des bonnes pratiques ainsi que du dispositif de contrôle interne seront un plus.

ii. Profil : spécialiste en évaluation des risques bancaires (SRB)

Le profil recherché est un professionnel qui idéalement est diplômé en statistiques, en économétrie ou en gestion financière qui a des connaissances de la réglementation et des bonnes pratiques bancaires et qui pourra apporter une valeur ajoutée à la Banque dans l'identification, l'évaluation et le monitoring des différents types de risque : risque de crédit, risque de contrepartie, risque de marché, risque opérationnel etc.. Il devra également avoir un bon sens d'analyse et de synthèse et apporter son expertise sur les dossiers de la Banque.

iii. Profil: Spécialiste en financement de projets (SFP)

Ce profil correspond à un diplômé en gestion et qui dispose d'une expérience dans la gestion et l'analyse en matière de financement de tous types de projets (structurés, PPP, publics, privés,...) dans au moins deux domaines comme le transport et l'énergie. Il devra avoir une parfaite maîtrise et pratique du cycle de projets des Institutions de financement du développement. Son rôle sera d'apporter son expertise sur les concours approuvés par la Banque.

II.2 PRESENTATION DES LETTRES DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés devront soumettre à la Banque une lettre de motivation rédigée en français ou espagnol accompagnée de : (i) CV détaillé faisant apparaître notamment leurs compétences professionnelles et leurs expériences dans les domaines concernés, (ii) Extrait de casier judiciaire datant moins (3) mois, et (iii) Copies certifiées de diplômes, attestation sur l'honneur quant à l'absence de relations avec la BDEAC. La lettre de motivation devra mentionner le profil pour lequel les candidats postulent.

Le dossier de candidature, présenté dans une enveloppe fermée, doit parvenir au Siège de la Banque à Brazzaville à l'adresse suivante :

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA BANQUE - BDEAC

(Consultation pour le recrutement d'un Administrateur indépendant (préciser le profil))

Tél. : + 242 06 652 96 71/ 73 /+ 04 426 83 00

Fax: + 242 281.18.80/+ 44 2 079 068 161

BP 1177 – Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO

BRAZZAVILLE (République du Congo)

Une copie peut être envoyée par email à l'adresse suivante : BDEAC@BDEAC.ORG

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **06 janvier 2022 à 15h00**, heure de Brazzaville. Pour de plus amples informations sur la BDEAC, notamment les termes de référence détaillés de la présente consultation, les candidats sont invités à visiter le site de la Banque www.bdeac.org.